

Monsieur le Président de la Chambre de commerce,

Monsieur l'Ambassadeur Suzuki,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs,

Je salue tout d'abord la présence du Directeur Général Jean-Luc DeMarty et j'en profite de lui adresser mes plus vives félicitations pour sa nomination en tant que Conseiller spécial du Président de la Commission pour tout ce qui concerne le multilatéralisme et la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cher Jean-Luc, je suis certain que ton expertise et ton expérience seront très appréciées. Tu as été lors des cinq dernières années le pilier de la commissaire Cecilia Malmström dont je salue l'engagement inébranlable pour le commerce européen. C'est elle qui immédiatement au début de son mandat a fait disparaître l'intransparence du processus de négociation des traités de commerce extérieur.

Je voudrais te remercier, cher Luc, ainsi que ton équipe pour votre accueil et la bonne collaboration dans l'organisation de ce séminaire sur l'accord de libre-échange conclu entre l'UE et le Japon. Cette initiative s'inscrit dans une volonté du MAEE **de mieux communiquer sur la politique commerciale volontariste de l'Union européenne afin de faire en sorte que les entreprises luxembourgeoises puissent profiter pleinement des opportunités offertes par celle-ci**. Je suis donc très heureux d'avoir pu compter dès le départ sur le soutien de la Chambre de commerce.

Ce dimanche, les citoyens européens seront appelés à se rendre aux urnes pour voter. Ils éliront de nouveaux députés européens, et ce choix guidera le maintien ou la réorientation des priorités stratégiques de l'Union, y inclus celles liées à la politique commerciale européenne.

Le moment serait donc opportun, me semble-t-il, pour faire le bilan du cycle qui prend fin ainsi que celui des développements que nous avons connus au cours des dernières années. Mais dans la mesure où nous nous réunissons aujourd'hui pour évoquer un sujet précis, je me limiterai à souligner qu'en dépit des tensions qui minent le système commercial multilatéral et qu'en dépit de toutes les incertitudes qu'il en résulte pour nos citoyens et nos opérateurs économiques, l'Union européenne a su relever le défi et défendre à l'échelle internationale ses intérêts, en promouvant un **agenda positif basé sur une ouverture responsable, le respect de ses normes et la promotion de ses valeurs**. Cet agenda - on le regrettera - a eu moins de succès dans les enceintes multilatérales, là où la règle du consensus doit rassembler plus de 160 Etats membres pour qu'une décision puisse être prise. Mais face à ces difficultés, nous avons su prouver, par le biais de la conclusion d'accords bilatéraux, qu'il n'y a pas d'alternative crédible au commerce basé sur le dialogue ainsi que sur la mise en place et le respect de règles décidées de commun accord.

La signature de l'accord de partenariat économique avec le Japon le 17 juillet 2018 a donc tout d'abord constitué un signal politique fort à l'attention de ceux qui prônent des solutions unilatéralistes. L'aboutissement de cet accord d'envergure entre deux des plus grandes économies mondiales montre également que le protectionnisme n'est pas la réponse aux défis environnementaux et sociaux actuels. Ce n'était pourtant pas gagné d'avance. Les négociations, lancées en 2013, se sont déroulées dans un contexte de méfiance générale vis à vis des accords de libre-échange. Les négociations relatives au TTIP n'ont ainsi jamais abouti, et le CETA a lui aussi connu bien des soubresauts avant de finalement pouvoir être conclu.

Les institutions et les Etats membres ont répondu positivement à cet appel citoyen, et les changements que nous avons ainsi opérés ont permis de **refaçonner la politique commerciale européenne**. **Cet engagement et la confiance ainsi regagnée** ont jeté les bases pour une relation solide et durable avec les futurs partenaires de l'Europe.

L'accord de partenariat économique avec le Japon a permis d'ancrer cette valeur de **confiance** qui nous est commune. Tout d'abord en ce qui concerne la **confiance en matière de développement durable** et de la protection de l'environnement qui est un enjeu sociétal majeur.

**Confiance aussi en matière de normes sociales** et défense d'un commerce qui respecte et qui promeut les principes et droits fondamentaux ancrés dans les textes de l'Organisation Internationale du Travail.

Enfin, **confiance en matière de protection des consommateurs**. Un cadre clair et prévisible permet non seulement aux entreprises de produire en toute transparence et conformément aux standards les plus élevés, mais aussi aux citoyens de consommer en toute confiance des produits de premier choix.

Ces trois piliers intégrés dans un chapitre dédié de l'accord sont au cœur d'une **globalisation qui se veut plus responsable** tout en garantissant la compétitivité des entreprises. Il s'agit ici de maintenir le *level-playing field* et de s'assurer que croissance économique et sociale ne rime pas avec nivellement vers le bas et atteinte aux droits fondamentaux.

L'accord de partenariat économique représente aussi une pièce maîtresse dans le renforcement de notre relation stratégique avec le Japon dans la mesure où il apporte des **solutions communes à nombre de défis mondiaux**. A cet égard, nous avons tout intérêt à faire tomber d'autres barrières et à faire rayonner les valeurs et les standards que nous partageons dans les enceintes internationales et avec la société civile.

Last but not least, la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique avec le Japon aboutira à la **création de la plus grande zone de libre-échange**. Dans ce cadre, il vous appartiendra de saisir les opportunités qui s'adressent à vous. En outre, je tiens à souligner la place privilégiée accordée aux petites et moyennes entreprises dans cet accord. D'ailleurs, il ne pourrait en être autrement étant donné que ce sont elles qui constituent la colonne vertébrale de l'économie européenne. Les PME sont proportionnellement davantage touchées par les barrières

commerciales et administratives et ne disposent pas des ressources suffisantes pour enjamber ces obstacles.

Nous ne partons pas de zéro. Les **chiffres** relatifs à nos relations existantes sont impressionnants, et puisque je suis sûr que d'autres ne résisteront pas à l'envie de vous les présenter, je me contenterai de souligner que l'Union européenne a exporté en 2016 pour 58 milliards d'euros de marchandises au Japon tandis que le Japon a exporté pour 66 milliards d'euros en Europe. 11% des importations japonaises viennent d'Europe et 13,3% des exportations japonaises y vont. Au-delà des chiffres, ce sont des emplois qui se créent. Environ 14 000 pour tout milliard d'exportations européennes. Voilà les chiffres qui nous animent.

**Le Japon et le Luxembourg maintiennent des relations d'amitiés très fortes depuis de longues décennies.** Les relations très étroites entre la Maison Impériale du Japon et la Cour Grand-Ducale témoignent de l'engagement et du respect mutuel qui caractérise nos liens d'amitiés.

Des relations diplomatiques et politiques très fortes ont contribué à façonner la richesse de nos relations économiques.

Ainsi je voudrais rappeler que depuis 2017 **le Japon est notre premier partenaire commercial en Asie, en matière d'échange de biens.** Depuis lors, les échanges de biens n'ont cessé de s'intensifier, atteignant près de 500 millions d'euros en 2018. Ceci est notamment dû à la croissance vertigineuse des importations du Japon qui ont totalisé 414 millions, tandis que nos exportations, également en légère hausse ont représenté 84 millions d'euros.

Si nos relations économiques se portent très bien, c'est également en raison des bons résultats acquis par nos entreprises qui ont décidé de s'implanter au pays du Soleil Levant ou des entreprises nippones qui se sont établies au Luxembourg.

Aujourd'hui nous comptons une **vingtaine d'entreprises japonaises installées sur notre territoire**, dont au moins 6 institutions financières, dont Rakuten Bank et récemment les trois plus grands assureurs, tandis que 6 entreprises luxembourgeoises d'envergure sont actives au Japon dont Cargolux qui effectue plusieurs vols hebdomadaires

Le Luxembourg accueille actuellement **près d'un millier de ressortissants japonais sur son territoire**, auxquels s'ajoutent les nombreux Japonais qui ont entretemps la nationalité d'un des pays de l'Union européenne et qui contribuent à leur manière à renforcer les liens d'amitié et la connaissance entre nos deux pays et nos cultures.

Ce sont là de solides bases pour nous inciter à profiter du cadre mis en place par l'accord de partenariat économique entre l'UE et le Japon. Je pense notamment aux **opportunités** offertes dans le secteur de l'agro-alimentaire avec le vin et les chocolats en premier lieu, mais aussi au secteur automobile et celui de l'industrie pharmaceutique et de la santé. Des points de complémentarité entre nos économies qui ne demandent qu'à être davantage explorées.

Ces dispositions, j'en suis sûr, permettront à nos entreprises et notamment à nos petites et moyennes entreprises qui sont présentes aujourd'hui dans cette salle, de renforcer leurs opérations au Japon. Cela ne se fera sans doute pas du jour au lendemain. Mais nul doute que l'attente en vaut la peine. **Car l'accord a pour objectif d'écartier les difficultés que nos opérateurs ont rencontrées par le passé, notamment en ce qui concerne les formalités administratives, les règles d'origine ou encore le respect des normes.** Ce sont là des questions techniques très complexes, et nous savons d'expérience que la rencontre de deux cultures administratives peut tarder à apporter les fruits escomptés. C'est là une vérité générale, qui n'est pas spécifique à l'Union européenne ou encore au Japon. Pour ma part, je m'engage à veiller sur un plan politique à la **bonne mise en œuvre de l'accord**, et suis certain que nous pouvons compter sur la Commission européenne pour ne pas laisser cette charge aux seules entreprises. Une mise en œuvre de cet accord ne fera que renforcer davantage la **confiance mutuelle entre l'Union européenne et le Japon**, celle des opérateurs, mais aussi et avant tout celle des citoyens.

Dans ce contexte, j'en profite pour rappeler aux acteurs présents dans la salle que nos équipes, nos experts ici à Luxembourg et à l'étranger sont là pour vous soutenir en cas de besoin, pour vous guider si nécessaire. Nous travaillons main dans la main avec le Ministère de l'Economie pour faire de la **diplomatie économique un instrument au service de l'économie nationale.**

L'ouverture fait partie de notre ADN. Notre histoire, notre engagement en Europe et au-delà le prouvent. Ce séminaire permettra, je suis sûr, d'identifier les opportunités concrètes, qui s'offrent à vous pour renforcer nos liens avec un pays ami et un partenaire stratégique.

Il y a quelques semaines, l'empereur Akihito du Japon et son épouse l'impératrice Michiko, dans un de leurs derniers actes officiels, se sont déplacés à notre ambassade à Tokyo pour rendre un dernier hommage personnel au Grand-Duc Jean. C'est un geste exceptionnel, qui témoigne des relations particulières que le Luxembourg entretient avec la Japon. Désormais nous sommes entrés dans **la nouvelle ère impériale Reiwa, qui signifie harmonie porteuse d'espoir**. C'est dans cet esprit que je vous envoie tous mes encouragements pour les travaux de ce jour.